



# Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

## Appel à expérimentation Tourisme Innovant en Nouvelle-Aquitaine (AAE TINA)

### Publics concernés

Association , Collectivité territoriale , Entreprise , Établissement public , Laboratoire de recherche , Université, Enseignement supérieur, Recherche

### Domaines secondaires

Tourisme , Innovation

### Date de fin de publication

1 juillet 2024

L'appel à expérimentation TINA a pour objectif d'accompagner la filière Tourisme aux transitions écologiques, économiques et sociales en soutenant l'innovation partenariale et en renforçant l'attractivité des destinations touristiques de Nouvelle-Aquitaine. Les expérimentations proposées devront répondre à l'une des thématiques suivantes et faire référence à la stratégie touristique régionale et aux besoins exprimés par la filière : les transitions économique, écologique et sociale des stations touristiques, des grands acteurs du tourisme ou la Mobilité touristique décarbonée.

## Échéances

**Deux sessions de candidature sont programmées :**

### **Session décembre 2023**

Clôture des candidatures : **1er décembre 2023**

Passage en Commission permanente des dossiers sélectionnés : mars 2024  
(*date prévisionnelle*)

### **Session juillet 2024**

Clôture des candidatures : **1er juillet 2024**

Passage en Commission permanente des dossiers sélectionnés : novembre 2024 (*date prévisionnelle*)

## **Objectifs**

Faciliter le développement d'un tourisme responsable, résilient et régénérateur ;

Encourager les collaborations et processus d'expérimentation entre professionnels du tourisme et/ou territoires touristiques avec des entreprises innovantes ;

Accompagner les transitions pour conforter et pérenniser l'activité économique et sociale de la filière touristique pour l'expérimentation de nouveaux services, produits et usages ;

Valoriser les expérimentations conduites, partager et diffuser les bonnes pratiques interfilières.

## **Bénéficiaires**

L'appel à expérimentation TINA s'adresse aux professionnels de la filière

Tourisme, aux territoires touristiques et aux entreprises innovantes.

Sont donc éligibles :

les entreprises (*hors SCI*),

les consortiums d'acteurs du tourisme,

les associations,

les collectivités et établissements publics,

les laboratoires de recherche, établissements d'enseignement et de formation.

Il est à noter que les porteurs de projet doivent avoir leur siège social en Nouvelle-Aquitaine.

## **Montant**

Le soutien de la Région prendra la forme d'une **subvention d'investissement allant jusqu'à 50%**

des dépenses éligibles **plafonnée à 50 000 €**.

Peuvent être retenues en dépenses éligibles :

- Coûts de conception, prototypage et développement liés à l'expérimentation ;
- Investissements matériels et immatériels (*hors matériel de bureautique*) ;
- Coûts des prestations utilisées dans le cadre du projet ;
- Frais de personnels mobilisés (*limité à 40% du coût total éligible*).

Le montant des dépenses liées au projet ne pourra pas être inférieur à 20 000 € HT.

## **Critères de sélection**

### **Une sélection thématique**

Un à cinq projets seront retenus sur chacune des thématiques suivantes :

- Transition économique, écologique et sociale des stations touristiques,
- Transition économique, écologique et sociale des grands acteurs du tourisme,
- Mobilité touristique décarbonée.

### **Une sélection par critère**

Les expérimentations seront instruites selon les critères suivants :

- L'enjeu de territoire ou de la problématique au regard des thématiques ci-dessus ;
- L'impact écologique et social du projet ;
- La valeur d'usage : pertinence de la réponse, du territoire d'expérimentation et de l'innovation proposée au regard de la thématique sélectionnée ;
- La faisabilité technique de la solution et la capacité financière des partenaires du projet ;
- L'ingénierie : mobilisation, compétence et complémentarité des partenaires.

## **Comment faire ma demande ?**

Les candidatures doivent être formalisées à l'aide des documents disponibles en téléchargement ci-dessous et déposées par voie électronique à l'adresse : [ap-tourisme-innovant@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:ap-tourisme-innovant@nouvelle-aquitaine.fr)

Il est conseillé aux porteurs de projet de se rapprocher des services de la Région en

amont du dépôt de candidature.